



# INSCRIPTION - LAVAL

LES MARCHÉS DES REPRÉSENTANTS DU VÊTEMENT INC

15-16-17 SEPTEMBRE 2019

QUALITY SUITES LAVAL

1) COORDONNÉES du représentant membre	Adresse de facturation (si différente)
Nom du représentant : _____	Compagnie : _____
Nom de l'agence : _____	Contact : _____
Adresse : _____	Adresse : _____
Ville : _____ Code postal : _____	Ville : _____ Code postal : _____
Téléphone : _____ Fax : _____	Téléphone : _____
Courriel : _____	Courriel : _____

## 2) INSCRIPTION AU SALON – Quality Suites de Laval

Inscription du représentant membre :

**Avant le 1<sup>er</sup> mai 2019** (300\$ + 15,00 + 29,93) = **344.93\$** = \_\_\_\_\_

**Après le 1<sup>er</sup> mai 2019** (400\$ + 20,00 + 39,90) = **459.90\$** = \_\_\_\_\_

**Assistants** : Vous devez inscrire tous vos assistants, mannequins et employés

(80,00\$ + 4,00 + 7,98) = **91.98\$ x** \_\_\_\_\_ = \_\_\_\_\_

Noms de tous vos assistants : \_\_\_\_\_

## 3) RÉSERVATION DE CHAMBRE – 4 nuits payables à l'hôtel, du samedi au mardi inclusivement (124\$/nuitée)

Arrivée samedi le 14 septembre 2019, **après 14h00**

<b>1<sup>ÈRE</sup> CHAMBRE</b>	<input type="checkbox"/> Garder le lit dans l'alcôve (1 néon)	<input type="checkbox"/> Enlever le lit dans l'alcôve (2 néons)
Frais de montage :	<b>Obligatoires</b> pour chacune des chambres	(40,00\$ + 2,00 + 3,99) = <b>45.99\$ x</b> _____ = _____
Racks :		(30,00\$ + 1,50 + 2,99) = <b>34.49\$ x</b> _____ = _____
Barres d'extension :		(20,00\$ + 1,00 + 2,00) = <b>23.00\$ x</b> _____ = _____
Tables supplémentaires :	(1 table de 4 pieds et 3 chaises déjà incluses)	(20,00\$ + 1,00 + 2,00) = <b>23.00\$ x</b> _____ = _____
<b>2<sup>E</sup> CHAMBRE (s'il y a lieu)</b>	<input type="checkbox"/> Garder le lit dans l'alcôve (1 néon)	<input type="checkbox"/> Enlever le lit dans l'alcôve (2 néons)
Frais de montage :	<b>Obligatoires</b> pour chacune des chambres	(40,00\$ + 2,00 + 3,99) = <b>45.99\$ x</b> _____ = _____
Racks :		(30,00\$ + 1,50 + 2,99) = <b>34.49\$ x</b> _____ = _____
Barres d'extension :		(20,00\$ + 1,00 + 2,00) = <b>23.00\$ x</b> _____ = _____
Tables supplémentaires :	(1 table de 4 pieds et 3 chaises déjà incluses)	(20,00\$ + 1,00 + 2,00) = <b>23.00\$ x</b> _____ = _____
		<b>TOTAL</b> = _____

## 4) MANUTENTIONNAIRES – Manutention au coût de 20\$ / chambre, payable au responsable de la manutention

Manutention **pour entrer** le matériel (20\$ / chambre)

Manutention **pour sortir** le matériel (20\$ / chambre)

**\*Date limite d'inscription 1<sup>er</sup> mai 2019\***

5) PAIEMENT	Payable par Visa, MasterCard ou chèque postdaté (1 <sup>er</sup> août 2019)
Titulaire de la carte : _____	Signature du titulaire : _____
# de carte : _____ - _____ - _____ - _____	Expiration : _____ / _____



# INSCRIPTION - LAVAL

LES MARCHÉS DES REPRÉSENTANTS DU VÊTEMENT INC

15-16-17 SEPTEMBRE 2019

QUALITY SUITES LAVAL

## RÈGLEMENTS DU SALON LAVAL

(Révisés et ratifiés par le Conseil d'Administration en octobre 2018)

Les règlements des expositions s'appliquent à tous les exposants, assistants et mannequins. Toute infraction aux règlements entraîne une amende, la perte de priorité ou même l'expulsion de la corporation. Les exposants qui emploient des assistants et des mannequins seront tenus responsables pour toute infraction commise par lesdits employés et seront personnellement redevables des amendes. Le conseil se réserve le droit de fermer n'importe laquelle salle d'exposition.

1. Tous les exposants doivent être présents pendant toute la durée des expositions de Les Marchés des Représentants du Vêtement Inc., sauf exception sur approbation du conseil d'administration. (Amende de 500\$)
2. La sortie prématurée d'une collection ou partir avant l'heure de fermeture de l'exposition n'est pas permis sans l'approbation du M.R.V. (amende de 100\$)
3. Les exposants et leurs employés doivent rester dans les salles qui leurs sont assignées. (1<sup>ère</sup> infraction : 100\$, 2<sup>e</sup> infraction : 250\$, 3<sup>e</sup> infraction : 500\$, 4<sup>e</sup> infraction : expulsion)
4. Il est strictement défendu de solliciter les acheteurs dans les corridors, ascenseurs ou salon des acheteurs. (1<sup>ère</sup> infraction : 100\$, 2<sup>e</sup> infraction : 250\$, 3<sup>e</sup> infraction : 500\$, 4<sup>e</sup> infraction : expulsion)
5. Aucun manufacturier, parent de manufacturier, membre du personnel, agent manufacturier ou représentants, ne peut être admis comme assistant, ni ne peut visiter l'exposition durant les heures d'ouverture de l'exposition. (1<sup>ère</sup> infraction : avis écrit, 2<sup>e</sup> infraction : 100\$)
6. La publicité accrochée aux murs et/ou sur l'ameublement de la chambre, tel qu'affiches ou vêtements, seront la responsabilité de l'exposant quant aux dommages qui pourrait y être causés. L'Hôtel est le seul juge des dommages.
7. Aucune publicité autre que celle installée par M.R.V. n'est permise à l'extérieur de la chambre. (1<sup>ère</sup> infraction : enlèvement de la publicité et avis écrit, 2<sup>e</sup> infraction : 100\$)
8. Les portes des salles d'expositions doivent rester ouverte et opérationnelles pendant les heures officielles de l'exposition. (1<sup>ère</sup> infraction : avis écrit, 2<sup>e</sup> infraction : 100\$)
9. Tous les exposants sont tenus de déclarer par écrit toutes les lignes qu'ils représentent lors d'une exposition.
10. Les exposants ne peuvent sortir aucun meuble des chambres, ni les entreposer sur les balcons extérieurs. (Amende : 250\$)
11. Si pour une raison ou pour une autre vous devez annuler votre participation au salon, vous devez nous en aviser le plus rapidement possible. Cependant, si vous annulez à 30 jours de l'événement, vous devrez payer la totalité des frais relatifs à votre inscription.

Je, soussigné, affirme avoir pris connaissance des règlements ci haut mentionnés et des pénalités y étant reliées et stipulées au verso.

Nom en lettres moulées

Signature

Date